

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250606-2025\_059\_BC\_10-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 3  
Nombre d'absents : 0

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_059\_BC\_10**  
*Approbation d'une convention de  
partenariat avec la Société Publique  
Locale (SPL) GRAND OUEST pour la  
mise en œuvre des clauses sociales*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

La Présidente certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 mai 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
09/06/2025

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2025**

**AFFAIRE N°2025 059 BC 10 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND OUEST POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES**

**La Présidente de séance expose :**

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le Territoire de l'Ouest anime et coordonne le dispositif « clause sociale d'insertion », levier d'accès ou de retour à l'emploi pour les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Ce dispositif constitue l'un des outils majeurs de la Stratégie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) portée par le Territoire de l'Ouest qui vise à promouvoir une économie inclusive, durable et ancrée dans les réalités locales. A ce titre, la commande publique est utilisée comme moyen d'action pour favoriser la création d'emplois accessibles aux publics éloignés du marché du travail.

La Société Publique Locale (SPL) Grand Ouest, acteur public opérant sur le Territoire de l'Ouest, s'engage à formaliser un partenariat avec le TCO afin de bénéficier de son expertise d'animation et de facilitation du dispositif clause sociale.

Par cette convention, la SPL s'engage à intégrer des clause sociales dans ses marchés supérieurs à 90 000€ HT, à hauteur de 5 % d'heures d'insertion, et à confier la gestion, le suivi et l'évaluation de ce dispositif au Service Emploi et Economie Sociale et Solidaire (ESS) du Territoire de l'Ouest, facilitateur de la clause sociale.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la politique d'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (ASER) du Territoire de l'Ouest, tout en contribuant à sa stratégie de développement territorial de l'ESS.

Il est proposé d'approuver cette convention jointe en annexe et d'autoriser sa signature.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 28/05/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/05/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Oùï l'exposé de la Présidente de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le principe d'un partenariat entre le Territoire de l'Ouest et la Société Publique Locale Grand Ouest dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif clause sociale ;**

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250606-2025\_059\_BC\_10-DE



**-APPROUVER les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;**

**- AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
La Présidente de séance  
Vanessa MIRANVILLE  
3ème Vice-Présidente